

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 15 MAI 2023**

Ouverture de la séance : 19 heures

Excusés :

- M. ROUSSILHE,
- M. GANTHER,
- Mme COLLANGE, pouvoir à Mme SAVEY,
- M. BODIN, pouvoir à Mme CHERVIN,
- Mme PÉRICHON,
- M. HUSSON, pouvoir à M. de CHABANNES,
- Mme VAZ.

Absent :

- M. MARTIN.

Le quorum est atteint.

Madame Émilie MOUILLÈRE est élue secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte de la décision de conclure le contrat d'entretien et d'accord de l'orgue de l'église Saint-Jean-Baptiste de Lapalisse avec la SARL JURINE Michel, Facteurs d'orgue, située Zone Artisanale, 213 route de Fondrieu, 69510 RONTALON. Le montant annuel du contrat est de 1 856,80 € HT. Le contrat est signé pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction sur un total ne dépassant pas 4 années.

1/ BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023.

Budget Général : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget supplémentaire pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, y compris les reports et les restes à réaliser, de la façon suivante :

- en section de fonctionnement : 2 230 000 €
- en section d'investissement : 1 518 000 €

Budget Assainissement : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget supplémentaire pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, y compris les reports et les restes à réaliser, de la façon suivante :

- en section de fonctionnement : 354 570 €
- en section d'investissement : 336 467 €

Jacques de CHABANNES attire l'attention des conseillers sur les différents projets d'envergure de la Commune, l'aménagement de la place Jean Moulin, la création d'un réseau de chaleur, l'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945.

Il demande également qu'une fiche de données soit réalisée pour les élus, cette fiche comprendra la superficie de la commune, la longueur de voirie de la commune, le nombre de foyers fiscaux, les ratios d'endettement.

2/ NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ INCENDIE AUPRÈS DE L'ADM03.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la sollicitation de l'Association des Maires de l'Allier (ADM03) pour désigner un élu correspondant « incendie et secours », qui aura pour mission l'information, la sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants aux mesures d'incendie et de secours. Monsieur le Maire propose de nommer sur ces fonctions Monsieur Jean-Marc BRUNIAU, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal après avoir entendu ces explications valide à l'unanimité la nomination d'un délégué Incendie auprès de l'ADM03.

3/ MISE EN OEUVRE DU TÉLÉTRAVAIL.

Le projet de la charte du télétravail est présenté aux élus. Monsieur le Maire rappelle le caractère volontaire du télétravail et les règles le régissant.

Le Conseil Municipal après avoir entendu ces explications adopte à l'unanimité la Charte sur le télétravail.

4/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF.

La commune de LAPALISSE a été retenue pour la délivrance des titres sécurisés que sont les cartes d'identité et les passeports. Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif, à temps non complet pour un accroissement temporaire d'activité et de fixer sa rémunération. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif pour assurer la délivrance des titres sécurisés.

5/ FRAIS DE SCOLARITÉ À RÉGLER À LA COMMUNE DE DROITURIER.

Dans le cadre de la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles, le Conseil Municipal est sollicité pour prendre en charge les frais de scolarité d'un enfant dont l'un des parents est domicilié sur la commune de Lapalisse. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le paiement des frais de scolarité de l'enfant concerné.

Jean-Marc BRUNIAU précise que l'accord devra être vérifié l'année prochaine pour la scolarisation de l'enfant.

6/ DÉNOMINATION DU PARKING DU CENTRE SOCIO CULTUREL.

Les travaux du parking du Centre Socio Culturel étant achevés, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de lui attribuer le nom de Jean-Marie PERRIN, ayant été conseiller municipal très investi de la Commune. Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité le nom Jean-Marie PERRIN pour le parking des associations.

7/ DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – SALLE BELLEVUE.

En raison de la crise sanitaire et de la conjoncture économique, l'estimation du montant des travaux a subi une très forte augmentation pour les travaux d'agrandissement et de rénovation énergétique du bâtiment. En fonction de ces éléments, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour demander une dotation de soutien à l'investissement local complémentaire. Le Conseil Municipal suite aux explications de Monsieur le Maire décide à l'unanimité de l'autoriser à déposer une demande de DSIL complémentaire.

8/ – DISPOSITIF SOLIDARITÉ – CONSEIL DÉPARTEMENTAL - ACHAT D'UN VIDÉOPROJECTEUR.

Dans le cadre du dispositif solidarité qui permet d'aider les communes rurales à entretenir leur patrimoine communal (voirie et bâti) et d'acquérir du matériel et des équipements inscrits en section d'investissement, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de déposer une demande de subvention pour l'achat d'un vidéoprojecteur à destination de la salle des mariages afin de rénover l'équipement de cette salle. Le Conseil Municipal donne son accord pour le dépôt de cette demande de subvention.

9/ PROJET D'AMÉNAGEMENT DE QUARTIER - RÉHABILITATION DE LA FRICHE CHARONDIÈRE.

La reconversion de la friche Charonnière fait partie du contrat requalification centre-ville centre bourg et représente un réel intérêt pour la Commune de Lapalisse. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'intérêt de cette acquisition pour l'aménagement du territoire de la commune. En effet, suite à l'étude réalisée par le Cabinet EGIS, des propositions d'aménagements ont été réalisées : des logements et des bureaux. Ces préconisations répondent aux besoins du territoire. Par ailleurs, au vu des difficultés pour acquérir ce site, la commune se pose la question de lancer une déclaration d'utilité publique. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet d'acquisition de la friche Charonnière.

Jacques de CHABANNES souhaiterait que les élus du Conseil Municipal puissent visiter le site de Charonnière, aussi une visite sera organisée.

10/ RÉVISION SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS.

Monsieur le Maire explique que la commune de Lapalisse est concernée par la révision du Site Patrimonial Remarquable portée par la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse ». Le Conseil Municipal est sollicité pour délibérer en faveur du versement d'un fonds de concours à l'EPCI. En effet, la révision du SPR est portée par la Communauté de Communes Pays de Lapalisse, mais concerne une partie de la Commune de Lapalisse, aussi le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'attribution d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

11 / SDE03 - PLANS DE FINANCEMENT - DISSIMULATION DES RÉSEAUX ET ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE DE LACHAT.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante les plans de financement pour la dissimulation des réseaux et l'éclairage public de la rue de Lachat.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, elle s'élève à 47 115 € pour les travaux de dissimulation des réseaux et à 13 250 € pour l'éclairage public. Suite aux subventions du SDE, il restera 14 134 € à la charge de la commune pour les travaux de dissimulation des réseaux et 8 613 € à la charge de la commune pour l'éclairage public.

Gérard BOUCHET précise qu'il y a aussi d'autres projets pour lesquels, la commune est en attente des plans de financement, la rue de la Noyeraie notamment qui est dans la continuité de la rue de Lachat. D'autres rues sont concernées, la rue Dépalle-Barthelat, la rue de l'Abattoir, la rue Charnet.

12/ 40^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU PARRAINAGE DE L'AVISO COMMANDANT BLAISON.

Dans le cadre de la cérémonie commémorative du 11 novembre 2023, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser le 40^{ème} anniversaire du parrainage de l'avis du Commandant Blaison.

Stéphanie CHERVIN propose de constituer un groupe de travail composé de Annie de CHABANNES, Mauricette SAVEY, et Nicole AUBIN afin de préparer cet événement. Un budget prévisionnel sera proposé.

13/ QUESTIONS DIVERSES.

- Réfection du revêtement de l'avenue Charles de Gaulle :

Gérard BOUCHET aborde le sujet de la réfection du revêtement de l'avenue Charles de Gaulle, les travaux se dérouleront du 12 au 16 juin 2023. Une information sera réalisée par le Conseil Départemental pour préciser le plan de circulation.

- Information boutiques éphémères :

Jacques de CHABANNES présente au Conseil l'affiche recensant les différentes boutiques éphémères et leur période d'ouverture.

- Forum des Associations :

Un forum des associations sera organisé le 16 septembre 2023 de 10h à 17h au Gymnase de Lapalisse.

- Réunion correspondants Défense de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse :

La réunion pour les correspondants défense de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse aura lieu Salle de la Grenette – le 20 juin 2023 à 18h.

- Remise du guide touristique, plan de la ville, dépliant label village-étape et guide des 100 Plus Beaux détours de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Fait à LAPALISSE, le 16 mai 2023
Le Maire,



Adoption du Procès-Verbal le lundi 3 juillet 2023

Le Maire,



Jacques de CHABANNES

Le secrétaire de séance,



Émilie MOUILLÈRE